



- COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

=====

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE DIX SEPT DECEMBRE, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 11 décembre 2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt deux, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme SCHOELLER, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, Mme KHALED, M. RUPP Adjoint, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. BEAUFILS, Mme CORVEE-GRIMAUULT, M. HAYAR, Mme AWONO, M. DE LAMBILLY, Mme CLAUDIC, Mme ANTETOMASO, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT, M. FORTIN, M. THELLIEZ, Conseillers,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES :

M. ANCELIN par Mme CORVEE-GRIMAUULT, Mme LANGLAIS par M. LOREC, Mme WIRIATH par Mme SCHOELLER, M. EL GHARIB par M. RUPP, Mme DANWILY par M. DE LAMBILLY, M. VAN PRADELLES par M. BEAUFILS, M. NICOLAS par Mme PEPIN, Mme CANTACUZINO par Mme ANTETOMASO

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 15

Mme AWONO quitte la séance à 19 heures 48 et donne pouvoir à Mme LE JEAN

Mme DANWILY et M. NICOLAS, absents à l'ouverture arrivent à 19 heures 51

Mme LANGLAIS, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 52

M. ANCELIN, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 57

M. THYSS, absent à l'ouverture arrive à 20 heures 05

Mme THIBAUT quitte la séance à 20 heures 43 et donne pouvoir à M. FORTIN

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 21 heures

Mme PEPIN quitte la séance à 21 heures 35

Mme AWONO revient à la séance à 21 heures 53

Présents ou Représentés à l'ouverture de la séance : 30

Secrétaire de séance : M. BEAUFILS

=====

LE MAIRE A :

1/ RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

01/ Décisions relatives à des concessions de terrain dans le cimetière communal (concessions n°10298, 10299, 10300, 10301, 10302, 10304, 10305, 10306, 10307, 10308, 10310, 10311, 10312, 10313, 10314, 10315, 10316, 10317, 10318, 10319, 10320, 10321)

- 02/ Décision relative à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un bureau Espace Françoise DOLTO, dépendant du domaine public
- 03/ Décision relative à la conclusion d'un avenant au contrat de service du logiciel Espace Famille avec la société ARPEGE
- 04/ Décision relative à la conclusion d'un avenant au contrat d'assistance n°CM0005440 A000 du logiciel CONCERTO OPUS de la société ARPEGE
- 05/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de licence d'utilisation du logiciel CONCERTO OPUS module multi-activités de la société ARPEGE
- 06/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de maintenance avec la société Monétique & Communication pour la maintenance du logiciel et des terminaux de verbalisation électronique
- 07/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de prestation pour une représentation du spectacle « Une affaire qui roule » le mercredi 1^{er} octobre 2014, dans le cadre des animations en matière de mobilité, avec l'association PILE-POIL et COMPAGNIE
- 08/ Décision fixant la tarification forfaitaire à 50 euros pour les exposants participant aux Rencontres VertAvril, manifestation de la Ville de Bourg-la-Reine
- 09/ Décision constituant avocat et fixant sa rémunération pour la défense de la Ville dans le cadre du recours gracieux formé par Monsieur et Madame THYSS contre l'arrêté de permis de construire n°09201414A0003, en date du 10 juin 2014, en vue de l'extension d'une maison sur un terrain sis à Bourg-la-Reine, 19 avenue du Petit Chambord
- 10/ Décision mandant le cabinet d'avocats ADAMAS, pour conseiller la Ville et ester en justice devant le Conseil d'Etat dans le cadre du recours de la Ville de Bourg-la-Reine contre le décret n°2014-256 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hauts-de-Seine
- 11/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de cession dans le cadre de la Semaine du Théâtre 2014, pour l'organisation de la pièce «Le Bourgeois Gentilhomme » de Molière, le vendredi 14 novembre 2014
- 12/ Décision relative à la conclusion d'un contrat d'assurance avec la société Gras Savoye à l'occasion des 19^{èmes} Rencontres d'Art Contemporain
- 13/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « La forêt des enchanteurs » relatif à un spectacle intitulé « L'arbre de Noël » qui aura lieu le 3 décembre 2014 à la crèche Familiale
- 14/ Décision relative à la conclusion d'un contrat de vente avec l'association « La forêt des Enchanteurs » relatif à un spectacle intitulé « L'arbre de Noël » qui aura lieu le 2 décembre 2014 à la maison de quartier « Le Trois Mâts »
- 15/ Décision approuvant la conclusion d'un contrat de partenariat avec « Dos et Petite Enfance », relatif à une formation intitulée « Prévention des lombalgies et école du dos »
- 16/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Bourg-la-Reine et la société Splendid Stay représentée par Monsieur Vincent PELADE
- 17/ Décision relative à l'aliénation de gré à gré de deux lots de 10 détecteurs de mouvement infrarouge passif et de deux lots de 10 détecteurs de présence
- 18/ Décision relative à l'aliénation de gré à gré de 6 véhicules pour un prix de départ unitaire de 500 euros
- 19/ Décision relative à la conclusion d'une convention de location d'un emplacement de stationnement sis 49-51 bis bd du maréchal Joffre à Bourg-la-Reine avec Madame Milse ROETHOF
- 20/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'accompagnement forfaitaire du logiciel Regards avec la société Ressources Consultants Finances

21/ Décision approuvant la passation d'un contrat de cession dans le cadre des concerts symphoniques « les Grandes Pages de la Musique », d'un concert intitulé « Musique de Films et Comédies Musicales », le dimanche 7 décembre 2014.

22/ Décision relative la conclusion d'un contrat de cession avec l'association « Vanille et Compagnie » pour un spectacle intitulé « les Manigances de Vanille »

23/ Décision relative à l'aliénation de gré à gré d'un véhicule pour un prix de départ de 500€.

24/ Décision relative à la passation d'un avenant n°1 au cadre de la convention de gestion des espaces publicitaires de différentes publications de la Ville de Bourg-la-Reine pour la période comprise entre le 15 février et le 31 décembre 2014 avec l'entreprise ESER SAS.

25/ Décision relative à la passation d'un avenant n°1 au marché d'impression des supports de communication de la Ville conclu pour la période comprise entre le 15 février 2013 et le 31 décembre 2014 avec l'entreprise SAS IMPRIMERIE LEONCE DEPRES.

26/ Décision relative à la conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Bourg-la-Reine et Madame GUILLET et Monsieur CAUZARD

27/ Décision donnant mandat au Cabinet de Castelnau pour représenter la Ville de Bourg-la-Reine devant le tribunal d'instance d'Antony

28/ Décision relative à la conclusion d'une convention relative à la mise à disposition de locaux communaux avec l'association des portugais de Bourg-la-Reine

29/ Décision relative à la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public en date du 29 août 2011 entre la Ville de Bourg-la-Reine et la société NICOLLIN

Il est conclu un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public en date du 29 août 2011 entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Société NICOLLIN, aux fins de prolonger la convention dans les

30/ Décision relative à la conclusion d'un marché à procédure adaptée relatif à une prestation de services pour la dératisation, désourisation et désinsectisation des locaux scolaires, des crèches et de la résidence des personnes âgées de la Ville de Bourg-la-Reine pour la période 2015-2017

31/ Décision approuvant la passation d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne

32/ Décision relative à la conclusion d'une convention pour la mise en place d'une activité thématique par l'association CAEL dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

33/ Décision relative à la conclusion d'une convention pour la mise en place d'une activité thématique par l'association UNI'SON dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

PUIS LE CONSEIL A :

1/ DESIGNÉ, à l'unanimité, Monsieur Eric BEAUFILS, en qualité de secrétaire de séance

2/ APPROUVÉ, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2014

I – FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Philippe LOREC

1/ PRIS ACTE de la communication du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre, qui sera mis à la disposition du public pendant un mois.

2/ APPROUVÉ, à la majorité avec 6 votes contre (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, Mme CANTACUZINO représentée) et une abstention (M. THELLIEZ) une décision modificative (D.M.) n°2 au budget 2014 :

ANNEXE I	DM2
BUDGET VILLE	
Décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2014	

Section de Fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				MONTANT
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	
011	6188	020	Autres frais divers	-88 570,00
012	64111	020	Rémunération principale - personnel titulaire	46 544,00
012	64118	020	Autres indemnités - personnel titulaire	9 616,00
012	64131	020	Rémunération - personnel non titulaire	13 729,00
012	64138	020	Autres indemnités - personnel non titulaire	2 814,00
012	64731	020	Allocations de chômage versées directement	2 297,00
65	6531	021	Indemnités	10 974,00
65	6533	021	Cotisations de retraite	1 013,00
65	6534	021	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	1 013,00
014	7398	824	Reversements, restitutions et prélèvements divers	570,00
total dépenses de fonctionnement				0,00

Section d'investissement

Dépenses d'investissement				MONTANT
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	
16	165	01	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00
21	2135	324	Autres immobilisations corporelles	-180 000,00
21	2188	020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-190 814,00
23	2313	212	Immobilisations corporelles en cours-construction	286 000,00
23	2313	321	Immobilisations corporelles en cours-construction	100 000,00
Total dépenses d'investissement				16 386,00

Recettes d'investissement				MONTANT
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	
13	1323	112	Subvention d'équipement non transférable, Département	5 886,00
16	1641	01	Emprunts en euros	10 500,00
Total recettes d'investissement				16 386,00

3/ APPROUVÉ, à la majorité avec 6 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, Mme CANTACUZINO représentée) les autorisations de mandatement en section d'investissement :

**AUTORISATION DE MANDATEMENT
2015**

ARTICLE	LIBELLE DES DEPENSES	Montants autorisés en dépenses avant le BP 2015
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000,00 €
2031	Frais d'études	35 000,00 €
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	147 470,00 €
2121	Plantations	15 000,00 €
2128	Aménagements d'espaces verts	15 000,00 €
2135	Constructions - Agencements, aménagements de constructions	25 000,00 €
2151	Relevés topos	3 500,00 €
2152	Installations de voirie	12 500,00 €
21534	Réseaux d'électrification	25 000,00 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2 500,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	30 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	7 270,00 €
2184	Mobilier	11 700,00 €
	IMMOBILISATIONS EN COURS	212 500,00 €
2313	Travaux neufs de constructions	200 000,00 €
238	Avances sur travaux	12 500,00 €
	TOTAL	394 970,00 €

4/ APPROUVÉ, à la majorité avec 6 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, Mme CANTACUZINO représentée) les acomptes à verser avant le vote du budget primitif 2015, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année 2014 aux associations suivantes : Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR), Centre d'Animation d'Expression et de Loisirs (CAEL), Association pour les Jeunes Réginauburgiens (AJR), Association de Soins à Domicile (ASAD), Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPsm), Syndicat d'Initiative de Bourg-la-Reine, l'Harmonie la Gabrielle, Le Cavalier de la Reine

5/ APPROUVÉ, à la majorité avec 6 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, Mme CANTACUZINO représentée) l'autorisation de versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif de l'exercice 2015 au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles de Bourg-la-Reine dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année 2014

6/ A TENU le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour le budget 2015

7/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la revalorisation de la rémunération des agents recenseurs, à compter du 1^{er} janvier 2015 selon les modalités suivantes :

	Taux unitaire 2010	Taux unitaire 2015
Bulletin individuel (BI)	1 €	1,5€
Feuille de logement (FL)	1,50 €	2€
Feuille de logement non enquêté (FLNE)	0,90 €	0,90 €
Feuille d'adresse non enquêtée (FANE)	0,90	0,50
Tournée de reconnaissance	35 €	35 €
Séance de formation (obligatoire)	35 €	35 €
Prime	De 50 à 150 €	De 50 à 150 €

8/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la suppression des postes suivants :

Filière technique

- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 0 poste
- 1 poste d'ingénieur à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 3 postes
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 3 postes
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 4 postes
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (3h30/semaine)
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30h/semaine), ce qui porte l'effectif du grade à 95 postes au lieu de 97 dont 7 à temps non complet

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps non complet (8h30/semaine), ce qui porte l'effectif du grade à 1 poste à temps non complet (12,5h/semaine).

Filière culturelle

- 1 poste d'assistant principal du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 2 postes
- 1 poste d'adjoint principal du patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 1 poste

Filière police municipale

- 1 poste de gardien de police municipale à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 3 postes

Filière médico-sociale

- 1 poste de puéricultrice cadre de santé à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 0 poste

Filière sociale

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 7 postes (dont 1 à temps non complet 28h/semaine),

Filière animation

- 1 poste d'animateur à temps complet, ce qui porte l'effectif du grade à 0 poste

9/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2015 la création de 4 postes d'agents non titulaires horaires pour la médiathèque ainsi que la création de 4 postes d'agents non titulaires horaires tous services et **FIXÉ** leur rémunération

10/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la création de postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe non titulaires dans le cadre des nouvelles activités périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015

II – CULTURE, PATRIMOINE & ASSOCIATIONS

Rapporteur : Philippe ANCELIN

1/ **ABROGÉ**, à l'unanimité, le règlement intérieur de la bibliothèque-discothèque municipale à compter du 3 février 2015

2/ **APPROUVÉ**, à la majorité avec 7 votes contre (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée) et une abstention (M. THELLIEZ), l'appellation de la médiathèque en « *Médiathèque François VILLON* »

3/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'investissement à l'association C.A.E.L (Centre d'Animation, d'Expression et de Loisirs), pour un montant de 7992€

4/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, d'attendre le bilan financier de l'opération, objet de la subvention, à savoir le marché de Noël 2014 et si besoin, de verser à l'Office de Tourisme une subvention exceptionnelle pour un montant maximum de 2000 €.

III - JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Rapporteur : Maryse LANGLAIS

1/ **DESIGNÉ**, à l'unanimité, Madame Lise LEJEAN comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration du collège Evariste Galois suite au décret du 24 octobre 2014 (n°2014 – 1236)

2/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'avenant au règlement du concours « Prix Initiative Jeunes » pour l'année 2015 qui prévoit que les thèmes du concours pour l'année 2015 sont « la citoyenneté, l'humanitaire et le développement de projets locaux », que les dates limites pour déposer un dossier sont du 5 janvier 2015 au 8 mai 2015 et que l'enveloppe globale des récompenses est de 2500 euros.

IV– SPORTS ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Alain VANDAELE

1/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, la modification du règlement de la carte « Famille sportive » en intégrant le Judo Club de Bourg-la-Reine.

V– AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

Rapporteur : Isabelle SPIERS

1/ **APPROUVÉ**, à la majorité avec 8 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée, M. THELLIEZ) le compte rendu financier de l'année 2014 de la ZAC de la Bièvre

2/ **APPROUVÉ**, à la majorité avec 7 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée) et un vote contre (M. THELLIEZ) le compte rendu financier de l'année 2014 de la ZAC du Centre-Ville

3/ **APPROUVÉ**, à la majorité avec 8 votes contre (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée, M. THELLIEZ) l'avenant n° 6 au traité de concession de la ZAC Centre-Ville en date du 13 juillet 1994, confiant à la SEM 92 la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du centre ville, ayant pour objet de proroger d'un an la durée du traité et **AUTORISÉ** le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à l'aménagement urbain et à la qualité de vie à le signer

4/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, l'octroi la garantie de la commune de Bourg-la-Reine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de l'emprunt de 1 096 195 € à souscrire par Hauts-de-Seine Habitat auprès de

la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 8 logements financés en PLS (prêt locatif social) – usufruit de 17 ans, dans la ZAC de la Bièvre, au 83-97, avenue du Général Leclerc et rue Ravon à Bourg-la-Reine.

5/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'acquisition, d'un terrain, d'une contenance approximative de 4 m², à détacher de la parcelle cadastrée section E n°196, sise 21 avenue du Général Leclerc / 1 à 9, avenue Aristide Briand à Bourg-la-Reine, propriété de SA Bouygues Immobilier, au prix de 2 (deux) € le m², (soit au total 8 euros) augmenté des frais d'acte et annexes, en vue de l'incorporation dudit terrain au domaine public routier de la commune et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou l'Adjoint au Maire, délégué à l'aménagement urbain et à la qualité de vie, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique et tous actes et documents, ainsi qu'à effectuer toutes démarches nécessaires se rapportant à cette acquisition

6/ APPROUVÉ, à l'unanimité, de retirer sa délibération du 30 juin 1999, approuvant l'acquisition des lots de volume n°2, 7 et 8 de l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier construit sur le terrain sis à Bourg-la-Reine 105 à 115, avenue du Général Leclerc, cadastré section O n°5, 7, 8 et 51, pour le franc symbolique et **DECIDÉ** le transfert à titre gratuit des lots de volume suivants, dépendant de l'ensemble immobilier en volumes sis à Bourg-la-Reine 105-115 avenue du Général Leclerc, en tant que biens de retour de la ZAC du Centre-Ville îlot Est :

- le lot de volume n°2 de l'EDDV, d'une surface de 6.338 m², constitué du tréfonds et correspondant à la totalité de l'assiette foncière de l'îlot ;

- le lot de volume n°7 de l'EDDV, d'une surface de 1827 m² au rez-de-chaussée, correspondant à l'emprise de l'espace vert public, compris les porches d'accès sous les bâtiments d'habitation ;

- et le lot de volume n°8 de l'EDDV, d'une surface de 303 m², correspondant à l'assiette de l'équipement à caractère public adossé à la Mairie.

- **AUTORISÉ**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, ou le Maire Adjoint, délégué à l'aménagement urbain et à la qualité de vie, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique et tous actes et documents, ainsi qu'à effectuer toutes démarches nécessaires se rapportant à cette acquisition.

7/ ÉMIS un avis favorable, à la majorité avec une abstention (M. BONAZZI), au projet de nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage des Hauts-de-Seine

VI – DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

1/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Bourg-la-Reine à l'association « Villes Internet », dans le cadre de la candidature à la labellisation et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur DONATH, Adjoint au Maire délégué au Développement DURABLE, Numérique et Travaux, à signer tous les documents afférant à cette adhésion

2/ APPROUVÉ, à la majorité avec 8 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée, M. THELLIEZ), l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement «SCPA Guillier-Jandelle / BET Cotec / Acoustique&Conseil » pour les travaux de restructuration et d'extension de l'Ecole République qui a pour objet de confier une mission à la Maîtrise d'œuvre, consécutivement aux infiltrations constatées, en mars 2011, dans la salle polyvalente située en sous-sol de l'extension neuve de l'école République et ayant conduit la Ville à saisir le Tribunal Administratif, en vue de la désignation d'un expert judiciaire, aux fins de réaliser un constat de l'état des lieux, de déterminer les causes des infiltrations ainsi que les travaux nécessaires pour y remédier. Le montant de l'avenant n°5 s'établit à 45.000,00 € HT. Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre passe ainsi de 741.347,87 € HT à

786.347,87 € HT et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur Patrick DONATH, à signer l'avenant n°5, ainsi que tout acte ou document s'y rattachant.

3/ APPROUVÉ, à la majorité avec 8 abstentions (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée, M. THELLIEZ), l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet d'architecture Pascale GUEDOT ARCHITECTE, pour les travaux de construction d'une médiathèque à Bourg-la-Reine :

→ Objet et montant de l'avenant :

- Adaptation du projet à la demande des futurs utilisateurs = 11 520 € HT
- Non exécution d'une partie de la synthèse par les entreprises LBC et Balas / DBS = 10 560 € HT
- Prolongation du délai de chantier :
 - a) Mission DET (Direction de l'Exécution des Travaux): 60 605 € HT
 - b) Mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : 23 365 € HT

soit un total d'honoraires complémentaires au titre de la prolongation du délai de chantier : 83.970 € HT

→ Montant total de l'avenant n° 3 :

Le montant de l'Avenant n°3 s'établit ainsi à 106.050,00 € HT soit 127.260,00 € TTC, se décomposant comme suit :

- 82 685,00 € HT au titre de la mission de base,
- 23 365,00 € HT au titre de la mission OPC.

→ Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre :

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre passe ainsi de :

- 867.751,32 € HT à 950.436,32 € HT pour la mission de base (+ 9,88 %)
- 114.071,00 € HT à 137.436,00 € HT pour la mission OPC (+ 20,48 %)

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur Patrick DONATH, à signer l'avenant n°3, ainsi que tout acte ou document s'y rattachant

4/ APPROUVÉ, à la majorité avec 7 votes contre (Mme ANTETOMASO, Mme THIBAUT représentée, M. LETTRON, M. FORTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme CANTACUZINO représentée), les conventions financières avec le SIPPAREC, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et de Numéricâble, rue de Fontenay, avenue des Cottages, avenue du Général Leclerc et avenue Galois, et de la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux de mise en souterrain du réseau d'éclairage public et de création de réseaux enterrés propres à la commune avenue des Cottages, et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur Patrick DONATH, de signer ces conventions

5/ APPROUVÉ, à l'unanimité, l'augmentation de la tarification du stationnement payant sur et hors voirie comme suit :

- à compter du 1^{er} janvier 2015, le tarif horaire, tant sur voirie qu'en parking sera de 1.20 €.
- sur le parking « Condorcet », les vingt premières minutes de stationnement sont gratuites.
- pour le parking du centre-ville, à compter du 1^{er} janvier 2015, la tarification des abonnements est fixée comme suit :

- Abonnement mensuel : 55 €
- Abonnement trimestriel : 154 €
- Abonnement annuel : 550 €.

- pour le parking « Condorcet », à compter du 1^{er} janvier 2015, le tarif de l'abonnement mensuel sera de 40 €.

VII – Famille et Petite Enfance & Développement Social et Logement Rapporteur : Angélique KHALED

1/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Bourg-la-Reine concernant le Relais Auxiliaires Parentales et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, Madame Angélique KHALED, Adjointe au Maire déléguée à la Famille, Petite Enfance et au Développement Social et au Logement, à la signer

2/ APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention de délégation de la gestion du contingent préfectoral de logements sociaux entre le Préfet des Hauts-de-Seine et le Maire de la commune de Bourg-la-Reine et **AUTORISÉ** Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, Madame Angélique KHALED, Adjointe au Maire déléguée à la Famille, Petite Enfance et au Développement Social et au Logement, à la signer

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- Réponse à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur les noms des 6 conseillers municipaux et le contenu des délégations consenties par Monsieur le Maire.

- Réponse à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur le devenir de l'immeuble du 68 boulevard du maréchal Joffre à Bourg-la-Reine

- Réponse à la question orale de Monsieur THELLIEZ portant sur le devenir de l'actuelle bibliothèque municipale

- Communication de Monsieur le Maire sur les dates des Conseils Municipaux du 1^{er} semestre 2015 qui se tiendront le :

✚ mercredi 11 février 2015 à 19 heures

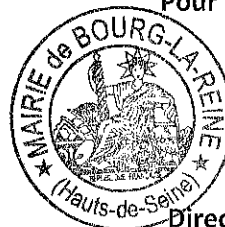
✚ mercredi 15 avril 2015 à 19 heures

✚ mercredi 1^{er} juillet 2015 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h53.

Fait à Bourg-la-Reine, le 18 décembre 2014,

Pour le Maire et par délégation



Jacques DEBAILLEUL
Directeur Général des Services